

AVIS N° AV-2017-122

Evénement	Radiation de titres de capital
Valeur(s) concernée(s)	AXA CREDIT

- OBJET DE L'AVIS

Radiation des titres de capital de "AXA CREDIT"

- REFERENCES

- Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment ses articles 7bis, 11 et 16 ;
- Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par les arrêtés du Ministre de l'économie et des Finances n°1156-10 du 7 Avril 2010 et n°30-14 du 6 Janvier 2014 notamment ses articles 1.4.4, 1.4.5, 1.4.9 et 1.4.10 ;

Il a été décidé ce qui suit :

- ARTICLE 1

Suite à l'Offre Publique de Retrait et à la demande de l'émetteur, la Bourse de Casablanca procédera, le 13/10/2017, à la radiation des titres de capital de "AXA CREDIT".